

Séance du 31/03/2026
Date de convocation : 25/03/2026
Date d'affichage : 25/03/2026
Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Procurations : 2
Absents excusés : 0

Délibération

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le 09/04/2026
ID : 071-217101575-20260331-DEL_2026_34-DE

du CONSEIL MUNICIPAL de la
COMMUNE DE CUISEAUX

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cuiseaux s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bertrand RODOT, Maire ;

Étaient présents : RODOT Bertrand, RIVOIRE-JACQUINOT Carole, MAITRE Gilles, TOTA-FENIET Virginie, CONVERT Pierre-Edouard, MAITRE Doriane, BONGINI Erika, de COURTIVRON Gilles, RAGUENET Brigitte, MARLIER Alain, BROISSIAT Corinne, GIROUD Walter, BURTIN Gérald, MICHEL Kitty, BURTIN Laurent, GREVOT Laetitia, DUCOURTIOUX Benjamin

Absents excusés : BALLAND Patrick pouvoir donné à RIVOIRE JACQUINOT Carole
FAUVEY Audrey pouvoir donné à RODOT Bertrand

Secrétaire : Kitty MICHEL

DESIGNATION D'UN DELEGUE CNAS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LA MANDATURE 2026-2033

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CUISEAUX adhère au CNAS depuis le 1^{er} janvier 1979, permettant ainsi aux agents de la collectivité de bénéficier d'un certain nombre de prestations.

Le CNAS (Comité National d'Action Sociale), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28/07/1967, est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles. A cet effet, elle propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réductions,...) qu'elle fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et leurs attentes.

Il précise par ailleurs que la convention d'adhésion au CNAS prévoit la désignation de deux délégués locaux : 1 élu et 1 agent.

L'élu local est désigné par l'assemblée délibérante lors de son renouvellement.

Les délégués locaux sont les représentants de chaque collectivité locale adhérente au CNAS;

A ce titre, ils :

- Siègent à l'assemblée départementale annuelle afin de donner un avis sur les orientations de l'association,
- Emettent des vœux sur l'amélioration des prestations offertes par le CNAS,
- Procèdent à l'élection des membres du bureau départemental et des membres du conseil d'administration.
- Sont chargés de promouvoir le CNAS auprès de leurs collègues ou d'autres collectivités non adhérentes au CNAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de désigner Mme BONGINI Erika, délégué au CNAS représentant les élus du conseil municipal de CUISEAUX.

CUISEAUX, le 31 mars 2026

Certifié exécutoire
Reçu en Sous Préfecture, le
Publié ou notifié le

Pour le Maire empêché, L'adjoint,
Gilles MAITRE



2026-34

Ont signé les membres présents
Extrait conforme
Pour le Maire empêché, L'adjoint,
Gilles MAITRE

